



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Plus de 70 ha protégés pour la biodiversité grâce au troisième don d'une propriétaire de Bolton-Est

Bolton-Est, le vendredi 16 février 2018 – Les organismes Conservation des vallons de la Serpentine (CVS) et Corridor appalachien sont heureux d'annoncer la protection à perpétuité de 70 ha à Bolton-Est. Cette nouvelle aire protégée constitue le troisième don écologique de madame Ann Pâquet et l'organisme CVS en sera l'unique propriétaire. Au fil du temps, madame Pâquet a tissé de véritables liens de confiance avec les organismes de conservation locaux, ce qui lui a permis de protéger un total de 80,6 ha dans un secteur de grande valeur écologique. Madame Pâquet a déclaré : « C'est parce que toutes ces personnes m'ont inspiré confiance qu'au fil des ans, j'ai développé un grand intérêt pour la nature et que maintenant, je cède ces 70 hectares à CVS pour qu'ils soient protégés à perpétuité. » Pour sa part, Gilles Gagnon, vice-président, communications pour CVS a expliqué que « c'est un grand privilège d'avoir collaboré avec madame Pâquet au cours des 10 dernières années pour protéger la biodiversité de ses terres. Nous lui en sommes très reconnaissants. Cette nouvelle aire protégée comporte de nombreux éléments d'intérêt écologique et porte à 340 ha (850 acres) le réseau d'aires protégées par CVS ».

Un don qui assure la connectivité

Corridor appalachien et CVS remercient chaleureusement madame Pâquet pour ce don dans un secteur prisé et névralgique. « Il s'agit d'un don d'une valeur inestimable qui s'inscrit parfaitement dans notre stratégie de conservation. Par son emplacement, il contribue aux efforts de connectivité déployés pour protéger la faune dans le corridor des montagnes Vertes, du Vermont au Québec. Nous espérons que la confiance témoignée avec ce troisième don inspirera d'autres donateurs potentiels et générera d'autres projets », a fait savoir Mélanie Lelièvre, directrice générale de Corridor appalachien. Le terrain se situe entre le mont Orford et le mont Place où la faune circule abondamment. La protection de cette propriété assurera le maintien d'habitats de qualité pour diverses espèces représentatives de la région naturelle, dont la salamandre sombre du Nord, susceptible d'être désignée espèce menacée ou vulnérable en vertu de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (LEMV) du Québec.

Une propriétaire qui fait toute la différence

Rappelons que c'est notamment grâce à madame Paquet que tout a commencé en matière de conservation dans le secteur du mont Chagnon. En effet, la généreuse propriétaire a fait un premier don

de terrain en 2009, ce qui allait constituer le premier fonds dominant du groupe de conservation local (CVS). À partir de ce premier don, l'organisme CVS a pu réaliser de nombreuses autres transactions de conservation par le biais de servitudes de conservation.

« Au nom de ma collègue, Catherine McKenna, je félicite Conservation des vallons de la Serpentine, Corridor appalachien et leurs partenaires pour la conservation de 70 hectares d'habitat important à Bolton-Est. Par l'intermédiaire du Programme de conservation des zones naturelles et du Programme de dons écologiques, notre gouvernement travaille avec des partenaires afin de protéger et conserver les espèces en péril et de préserver la biodiversité du Canada pour les générations à venir », a déclaré l'honorable Denis Paradis, député de Brome-Missisquoi.

Corridor appalachien et CVS remercient les partenaires financiers : Environnement et Changement climatique Canada par l'entremise du Programme de conservation des zones naturelles, Conservation de la Nature Canada, US Fish and Wildlife Service, Open Space Institute, Fondation de la faune du Québec, Fondation Echo, le ministère de l'Environnement, du développement durable et de la lutte aux Changements Climatiques du Québec et la municipalité de Bolton-Est. De plus, une partie de ce projet a fait l'objet d'un don à CVS dans le cadre du Programme des dons écologiques du Gouvernement du Canada, lequel procure des avantages fiscaux bonifiés aux particuliers et aux entreprises qui donnent des terres écologiquement vulnérables.

Ce projet a été réalisé avec l'appui financier de :
This project was undertaken with the financial support of:



Environnement et
Changement climatique Canada

Environment and
Climate Change Canada



À propos

Conservation des vallons de la Serpentine (CVS) est un organisme de bienfaisance créé en 2006 par un petit groupe de propriétaires riverains du chemin Bellevue à Bolton-Est. Ces gens étaient soucieux des enjeux environnementaux qui se faisaient de plus en plus pressants et étaient convaincus qu'en unissant leurs compétences et leurs énergies, il était possible d'avoir un impact durable sur leur milieu. Au-delà de leurs convictions, certains d'entre eux sont passés à l'action en cédant à CVS une partie de leurs propriétés ou en consentant des servitudes de conservation à perpétuité. Aujourd'hui, 340 hectares sont protégés sur le territoire de CVS pour les générations futures.
www.conservationserpentine.org



Corridor appalachien est un organisme de conservation à but non lucratif créé en 2002, qui a pour mission de protéger les milieux naturels de la région des Appalaches du sud du Québec. Par la mise en œuvre de sa stratégie de conservation transfrontalière, Corridor appalachien procure aux collectivités locales les moyens de maintenir et de restaurer un cadre de vie qui respecte l'écologie de la région, dans une perspective de développement durable.
www.corridorappalachien.ca

Conservation de la nature Canada est le chef de file au Québec et au Canada en matière de protection des milieux naturels en terres privées, ainsi que des animaux et des plantes qu'ils abritent. Depuis 1962, l'organisme de bienfaisance a protégé plus de 1,1 million d'hectares de sites exceptionnels au pays, dont 40 000 au Québec. C'est en acquérant et en protégeant ces milieux naturels qu'il est possible de les rendre accessibles aux générations présentes et futures. Pour plus d'information, visitez le www.conservationdelanature.ca

Le Programme de conservation des zones naturelles du Gouvernement du Canada (PCZN) est un partenariat public-privé unique visant à accélérer la conservation des terres dans le sud du Canada. Conservation de la nature Canada (CNC) administre le programme. Par des contributions de contrepartie, CNC et ses partenaires bonifient les fonds fédéraux. Les habitats protégés dans le cadre du PCZN renforcent la protection des corridors naturels et des autres aires protégées.



Percée de soleil sur la propriété Pâquet

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec :

Mylène Alarie
Coordonnatrice aux communications
Corridor appalachien
450 297-1145 poste 224
mylene.alarie@corridorappalachien.ca
www.corridorappalachien.ca

Gilles Gagnon
Vice-président, communications
Conservation des vallons de la Serpentine
514 219-6194
gigagnon@sympatico.ca
www.conservationserpentine.org